

EAUX MINÉRALES NATURELLES D'AÏN-GARCI (Tunisie)

Edmond LECORE dit CARPENTIER, fondateur

Né le 6 avril 1860 à Paris.

Fils de Émilie Jacqueline Lecore, 23 ans, et de père non dénommé.

Service militaire : 1 an au 4^e rég. de zouaves.

En Algérie (1870-1888)

En Tunisie (1888).

Au *Petit Tunisien*

1889 : créateur de *La Dépêche tunisienne*.

Correspondant du *Temps* et du *Petit Parisien*.

Imprimeur-éditeur du *Journal officiel tunisien*, du *Bulletin des lois* et de l'*Indicateur tunisien* (publication annuelle de 1.300 p. contenant les renseignements les plus complets sur le droit, l'administration, les tarifs douaniers, le commerce, l'agriculture de la Tunisie. Tous les renseignements propres à faciliter l'écoulement des produits français en Tunisie).

Administrateur de la S.A. de l'Imprimerie rapide de Tunis.

Conseiller du commerce extérieur (7 juin 1898).

Membre de la Conférence consultative : son 1^{er} secrétaire, a participé . pendant deux ans d'une façon assidue aux travaux de cette assemblée.

Chevalier de la Légion d'honneur du 8 octobre 1900 (min. des Affaires étrangères) (parrainé par le résident général Millet) : prête son concours le plus dévoué à la résidence générale de France à Tunis.

Officier de la Légion d'honneur du 17 juillet 1908 (min. Colonies)(parrainé par Gabriel Alapetite) :

Vice-président délégué de la commission municipale de Maxula-Radès depuis sa création.

Administrateur *délégué* de la S.A. de l'Imprimerie rapide de Tunis.

Président des Eaux minérales naturelles d'Aïn-Garçi.

Président des Eaux thermales et du domaine de Korbous (1905)

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Eaux_thermales_Korbous.pdf

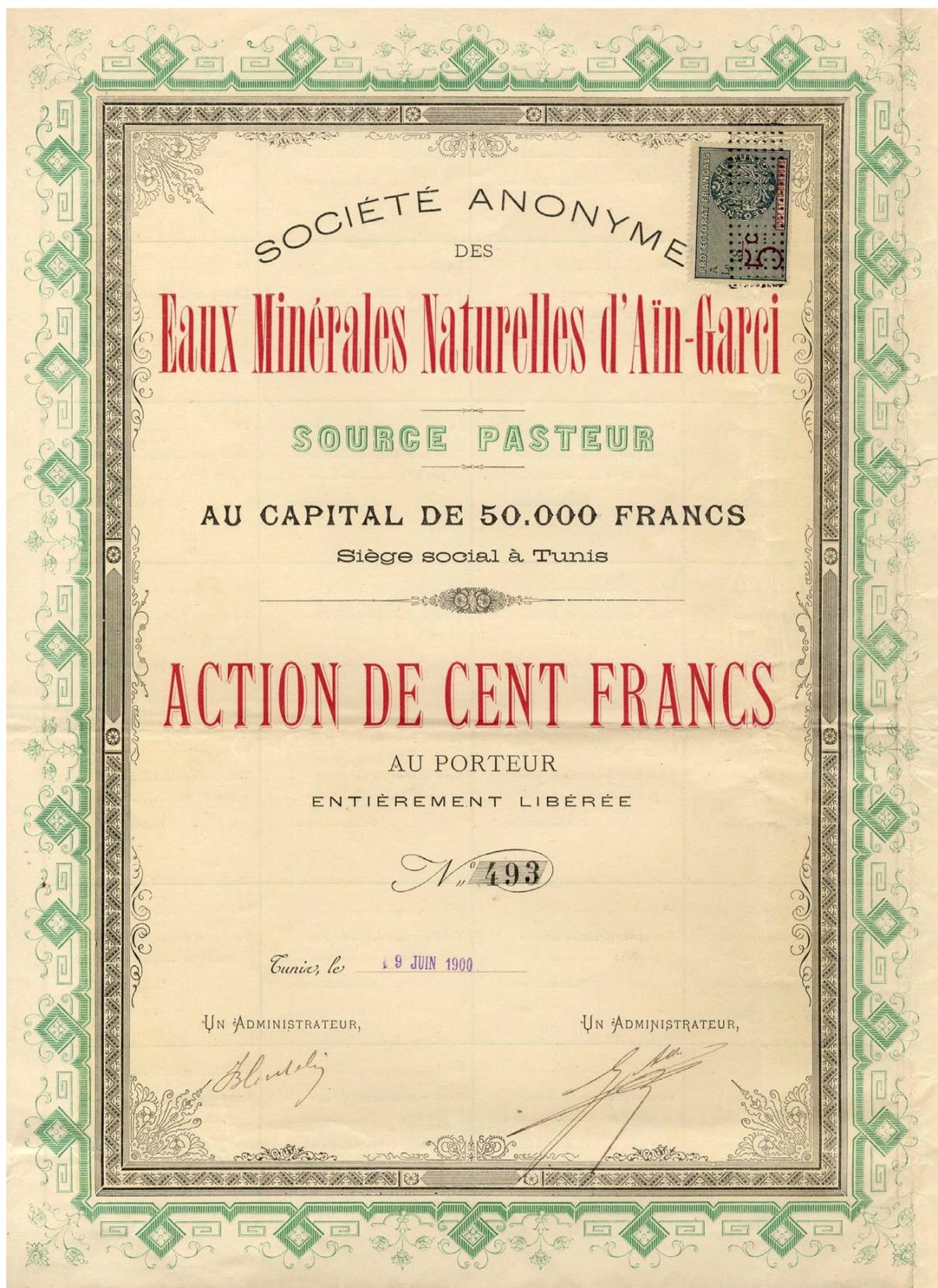
Administrateur des Phosphates d'Aïn-Taga et Bou-Gamouche (1907).

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Phosphates_Ain-Taga.pdf

Directeur-fondateur de l'Office tunisien d'hivernage et de colonisation, 2, rue Meyerbeer à Paris.

Vice-président du Comité d'hivernage de Tunis et de la Tunisie.

Décédé en mai 1920.



Coll. Serge Volper

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf

SOCIÉTÉ ANONYME DES EAUX MINÉRALES NATURELLES D'AÏN-GARCI
SOURCE PASTEUR
au capital de 50.000 fr.

divisé en 24.000 actions de 100 fr. chacune
Siège social à Tunis

ACTION DE CENT FRANCS
AU PORTEUR

entièrement libérée

Tunis, le 9 juin 1900

Un administrateur (à gauche) : J.-B. Curtelin

Un administrateur (à droite) : G. Attia

CONSTITUTION DE LA
Société anonyme
DES
EAUX MINÉRALES NATURELLES
D'AÏN-GARCI
(Source Pasteur)
(*La Dépêche tunisienne*, 28 juin 1900)

I
STATUTS

Suivant acte sous signature privée en date, à Maxula-Radès, du 5 avril 1900, dont l'un des originaux a été déposé au rang des minutes de M. le vice-consul de France à Tunis le 25 mai 1900, ont été établis les statuts de la société anonyme dont extrait littéral suit

TITRE PREMIER

Formation et objet de la société

Dénomination — Siège — Durée

Le soussigné, Edmond LECORE-CARPENTIER, propriétaire, demeurant à Maxula-Radès, a établi ainsi qu'il suit les statuts de la société anonyme qu'il se propose de fonder.

ART. 1^{er}

Il est formé, par les présentes, entre les souscripteurs et propriétaires d'actions qui vont être ci-après créées, une société anonyme qui sera régie par les présents statuts, par les dispositions générales du Code de commerce et par les lois des 24 juillet 1867 et 1^{er} août 1893.

ART. 2

La société a pour objet:

1° L'exploitation de la source minérale d'Aïn-Garci, près d'Enfidaville;

2° Toutes opérations industrielles, commerciales et financières accessoires à celles ci-dessus énoncées, ou qui peuvent en être la conséquence, notamment la mise en valeur et l'exploitation des droits ci-après, apportés par Si. Edmond LECORE-CARPENTIER, objet immédiat pour lequel la société a été créée et, s'il y a lieu, de tous autres droits et concessions que la société pourrait obtenir ou acquérir en Tunisie. La société peut s'intéresser, par voie d'apport, de fusion, d'achat d'actions ou d'obligations, ou par tout autre moyen, dans toutes autres entreprises du même genre. Elle peut aussi, dans ce but, former des sociétés spéciales ou participer à leur fondation.

ART. 3

La société prend le titre de Société anonyme des Eaux minérales naturelles d'Aïn-Garci (source Pasteur).

Art. 4

La société a son siège à Tunis. [...]

ART. 5

La durée de la Société est fixée à vingt-huit années à compter du jour de sa constitution définitive. [...]

TITRE II

Apports — Fonds social — Actions Obligations

Art. 6

[Concession accordée par l'Enfida]

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Enfida.pdf

M. Edmond LECORE-CARPENTIER apporte à la société le bénéfice de tous accords qui ont pu intervenir avec la Société agricole et immobilière franco-africaine, consistant notamment en :

1° La concession qui lui a été consentie, pour une durée de trente années, suivant acte sous seing privé en date du 1^{er} mai 1898, enregistré à Tunis le 15 juillet suivant, de

a) La source minérale d'Aïn-Garci, telle qu'elle existe et se comporte ;

b) Une étendue de terrain autour de cette source de la contenance de 5 hectares ;

c) Un terrain de 1.000 mètres, voisin de la gare d'Enfidaville, en façade sur les voies de la gare et à l'ouest de ces voies ;

2° Les études par lui faites en vue de la création de la présente société ;

3° Et, en général, tous les avantages résultant ou pouvant résulter desdits accords.

Par suite, la société sera substituée purement et simplement aux droits et obligations de M. LECORE-CARPENTIER.

Ce dernier se trouvant dès maintenant déchargé et dégagé et ne pouvant être ni inquiété ni recherché par qui que ce soit et pour quelle cause que ce soit.

ART. 7

En représentation de l'apport ci-dessus, il est attribué à M. EDMOND LECORE-CARPENTIER deux cents actions entièrement libérées de la présente société.

ART. 8

Le capital social est fixé à 50.000 francs, divisé en cinq cents actions de 100 francs chacune. Sur ces cinq cents actions, deux cents entièrement libérées étant attribuées à M. LECORE-CARPENTIER comme il est dit ci-dessus, trois cents restent à souscrire.

.....

Art. 10

Le montant des actions à souscrire est payable à Tunis, aux caisses du Crédit foncier et agricole d'Algérie, savoir :

1° La moitié en souscrivant. Le premier versement est constaté par un récépissé nominatif qui sera, dans le mois de la constitution de la société, échangé contre un titre provisoire d'actions également nominatif, sur lequel tous les versements ultérieurs seront mentionnés

2° Et le surplus aux dates qui seront fixées par le conseil d'administration, lequel déterminera également l'importance de la somme appelée, ainsi que les époques et les caisses où les versements devront être effectués.

.....

Art. 20

Il est créé mille parts de fondateurs ces parts serviront à rémunérer les concours prêtés ou à prêter à la société. Elles seront délivrées par décision du conseil d'administration, et les membres dudit Conseil ne pourront en aucun cas en bénéficier. Ces parts ne participeront qu'aux avantages spécifiés à l'article 49 des statuts, sans conférer à leur porteur aucun droit dans l'actif social.

TITRE III

Administration de la Société

Art. 21

La société est administrée par un conseil composé de trois membres.
Le premier conseil d'administration est composé dès à présent de
MM. Edmond LECORE-CARPENTIER, propriétaire à Tunis et à Maxula-Radès ;
G. ATTIA¹, propriétaire à Tunis ;
J.-B. CURTELIN², négociant et propriétaire à Tunis.

.....
Les fonctions de directeur de la Société sont attribuées statutairement à M. Eusèbe Vassel, propriétaire à Maxula-Radès, pour une durée de six années à partir de la constitution de la société, fonctions qu'il exercera dans les conditions qui lui seront fixées par le conseil d'administration. M. E. Vassel sera tenu de résider à Aïn-Garci.

Les fonctions d'administrateurs délégués de la société sont attribuées statutairement, pour six années, à M. LECORE-CARPENTIER, propriétaire à Tunis, et à M. G. ATTIA, propriétaire à Tunis.

M. Lecore-Carpentier s'occupera exclusivement de la publicité. Il tiendra, en outre, la main à ce que les différents paragraphes des articles 27 et 28 soient strictement respectés.

M. G. Attia sera particulièrement chargé de la partie commerciale et aura sous sa surveillance directe la comptabilité et la caisse.

Les administrateurs délégués ne seront astreints à aucun travail de bureau, leur liberté de s'occuper d'autres affaires restant entière.

En cas de conflit entre le conseil d'administration d'une part, et le directeur ou l'un des administrateurs-délégués d'autre part, il en sera référé à une assemblée générale extraordinaire, tenue dans les conditions de l'article 44 ci-après.

Cette assemblée aura le pouvoir de remplacer le directeur ou l'administrateur-délégué, sauf règlement ultérieur amiable ou judiciaire des droits respectifs. Ces remplacements n'entraîneront pas de droit la dissolution de la société.

M. Vassel aura droit à un traitement fixe de 3.000 francs par an, payable mensuellement, à terme. MM. Lecore-Carpentier et G. Attia auront droit chacun à une indemnité de 1.200 francs par an, payable mensuellement, à terme.

M. J.-B. Curtelin, simple administrateur, aura droit à une indemnité de 600 francs par an, payable mensuellement, à terme.

.....
3° Nommé MM. Labbé et Gaudiani commissaires des comptes chargés de faire un rapport à la première assemblée générale ordinaire, avec pouvoir d'agir séparément l'un à défaut de l'autre ;

.....

Paul LAMBERT,
(*Dictionnaire illustré de la Tunisie : choses et gens de Tunisie*, 1912)

¹ Giuseppe/Joseph Attia (1864-1928) : assureur à Tunis, puis, après la Grande Guerre, à Paris. Administrateur de l'Imprimerie rapide et de Korbous, président des Phosphates d'Aïn-Taga et Bou-Gamouche, commissaire aux comptes de la Société tunisienne des pétroles. Officier de la Légion d'honneur.

² Jean-Baptiste Curtelin : né le 25 nov. 1850 à Chambéry. En Tunisie (1881) : négociant à Tunis, agent général de l'Urbaine (Vie et Incendie), président de la *Dépêche tunisienne*, administrateur des Eaux minérales d'Aïn-Garci (1900), de la Cie des eaux thermales et du domaine de Korbous (1905), de l'Afrique française à Alger (assurances), de la Société tunisienne des pétroles, de la Société tunisienne pour le transports de carburants (1925), de la Société anonyme pour le congrès eucharistique de Carthage (1929). Vice-président de la municipalité de Tunis (1911), remplacé fin 1931 par M^e Thiaucourt. Un monument est élevé à sa mémoire en 1935. Chevalier (1911), puis officier (1922) de la Légion d'honneur.

ATTIA (G.), 4 sept. 1864, Tunis, chev. de la Légion d'honneur, off. de la Couronne d'Italie, off. d'Académie, off. du Nicham-Itikhar, commandeur du Medjidié. Propriétaire, directeur d'assurances à Tunis, 5, passage de Paris, et villa G. Attia, au Belvédère.

ÉTUDES : à Tunis et à Livourne (Toscane).

Conseiller municipal de Tunis pendant six ans (démissionnaire en 1902) ; président de la chambre de commerce italienne ; président du conseil d'administration et directeur du journal « L'Unione » ; administrateur de la Banque commerciale tunisienne ; vice-président du Comité d'hivernage de Tunis et de la Tunisie ; inspecteur et directeur pour la Tunisie de la Compagnie d'assurances « Le Monde », vie et incendie, et de la Compagnie « Le Patrimoine », accidents ; administrateur de la Compagnie des thermes et du domaine de Korbous ; administrateur de la Société de l'Imprimerie Rapide de Tunis ; président de la Compagnie des Phosphates d'Aïn-Taga et Bou-Gamouche.

Paul LAMBERT,

Dictionnaire illustré de la Tunisie : choses et gens de Tunisie, 1912 :

LECORE-CARPENTIER (Edmond). 6 avril 1860, Paris, off. de la Légion d'honneur, off. d'Académie, chev. du Mérite agricole, chevalier de la Couronne d'Italie, comm. du Medjidié, gr. off. du Nichan-Iftikhar. Directeur de « la Dépêche Tunisienne ». Tunis, 2. av. de Paris, et Maxula-Rades. 8 juillet 1888. ÉTUDES : collège de Bône. Succes^t : directeur du « Petit Bônois », directeur du « Petit Tunisien » et directeur de « la Dépêche Tunisienne ». Prés. d'honn. du Syndicat de la Presse tunisienne ; Prés. de la Compagnie des Eaux Thermales et du Domaine de Korbous ; de la Société des Eaux Naturelles d'Aïn-Garci ; administrateur délégué de la Société anonyme de l'Imprimerie Rapide de Tunis. TRAVAUX : L'Indicateur Tunisien (13^e année). Membre de la Conférence consultative (2^e coll., 4^e cir.) Secrétaire élu de cette assemblée en 1905. Délégué au Conseil supérieur du Gouvernement, 1910-11. Vice-président délégué de la municipalité de Rades.

L'industrie européenne en Tunisie

par Joseph PYTHON,

député du Puy-de-Dôme

(*Les Annales coloniales*, 16 janvier 1912)

.....
Les eaux minérales ne donnent pas lieu en Tunisie à une activité notable. On n'y mentionne guère qu'une source froide, celle d'Aïn-Garci dont l'eau gazeuse est agréable au goût.

Étude de M^e FOUGEROLLE, notaire, à St-Étienne (Loire),
place du Peuple, n° 26.

(*Mémorial de la Loire et de la Haute-Loire*, 23 mars 1913)

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
DE

L'Établissement commercial et industriel
DES
VERRERIES DE TUNIS
ET DE LA
Source d'Eau Minérale de Aïn-Garci

ADJUDICATION FIXÉE AU
15 AVRIL, 1913
À deux heures du soir
En l'étude et par le ministère de M^e FOUGEROLLE.

Mise à Prix : 60.000 francs

FAITS ET PROCÉDURE

La vente dont il s'agit est poursuivie à la requête de M. Claudius DURAND, arbitre de commerce, demeurant à Saint-Étienne, rue des Jardins, n° 28, agissant en qualité de liquidateur judiciaire de la Société anonyme des Verreries de Tunis, au capital de 200.000 francs, dont le siège social est à Saint-Étienne, place Jacquard, n° 9.

Lequel fait élection de domicile en ses bureaux, en vertu d'une ordonnance rendue, le 10 février 1913, par M. GOTARD, juge-commissaire à ladite liquidation judiciaire.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. DURAND, arbitre de commerce, à Saint-Étienne, rue des Jardins, 28, et pour prendre communication du cahier des charges, s'adresser à M^e FOUGEROLLE.

Le réseau thermal de la station héliomarine d'Enfidaville
(*L'Afrique du Nord illustrée*, 20 juin 1936)

À proximité de la large baie et de la longue plage de sable d'or d'Enfidaville se prêtant aux débarquements de troupes, aux manoeuvres combinées des Armées de mer, de terre et de l'air, se trouve à 12 kilomètres, dans une fraîche campagne d'un vert émeraude, la source d'Aïn-Garci. Elle repose sur un terrain calcaire mis en valeur par la Société Agricole et Immobilière Franco-Africaine. Découverte et exploitée par M. Lecore Carpentier, fondateur de la « Dépêche tunisienne », elle connut avant 1914 une ère de prospérité avec son exportation bien organisée.

Cet essor du début, elle s'apprête à le propager et à le développer pour le plus grand bien de la Tunisie touristique thermale. Eau claire, limpide, fraîche, gazeuse, radioactive ; elle est agréable à boire, reconnue bonne aux analyses bactériologiques.

Les eaux de la station thermale climatique d'Aïn-Garci très fraîches, gazeuses comme celles de la source Perrier, sont apéritives, toniques. Leur situation privilégiée à proximité de la grande artère côtière de Tunis à Sousse, à Sfax, à Gabès, au milieu de cultures de primeurs, d'une olivette des plus étendues en Afrique, la présente bénéficiant de l'air sain, du climat doux du centre maritime d'Enfidaville.

Un bordj de style arabe installé à la Française, superbe, d'aspect comparable à celui de la Direction du Domaine de l'Enfida à Enfidaville, émerveillant les visiteurs, pourra recevoir les mêmes prolongements que celui de l'Enfida et être aménagé en établissement thermal. La vue est splendide ; elle offre un panorama unique qui embrasse les Monts Zaghouan. Leur longue silhouette se profile à l'infini sur le ciel bleu.

Les fleurs aux teintes vives jettent leur note gaie. Les enfants sveltes rivalisent de grâce avec elles. Tandis qu'ils prennent leur ébats, les jeunes bédouines, drapées dans

leurs étoffes bleues, s'avancent au son de leurs massifs bracelets ciselés d'argent, engainant leurs frêles chevilles. Elles se dirigent vers les fraîches fontaines où elle vont remplir leur amphore d'eau bonne, fortifiante, montée patiemment par les paisibles méhara dans un rythme inchangé, sans cesse renouvelé. Elles y trouvent vigueur et santé. Elles sont enveloppées d'une atmosphère pure, revivifiante, oxygénée à souhait ; à peine troublée et agitée par le murmure bruisant des feuillages vernissés, par le chant des oiseaux, par le roucoulement des palombes nichées dans les eucalyptus et dans les oliviers. Elles goûtent une vie épurée, un bonheur virgilien que la nature dispense à tous. Rien n'est plus doux que les abords de la source d'Aïn-Garci au charme des aurores translucides et des merveilleux couchers de soleil sur le Zaghouan.

De séduisantes promenades, de belles excursions enchantent les touristes. De fertiles olivettes plantées en quinconces, aux allées rectilignes, aux arbres de taille uniforme, aux aspects de belles boules éternellement vertes, au sol entièrement désherbé, net, très propre, leur mettent sous leurs regards réjouis, une nature des plus attrayantes.

Des orangeries, des cultures de primeurs, des amandiers en fleurs, des arbres fruitiers assurent une alimentation saine, riche en vitamines, aux touristes en même temps qu'ils sont un régal des yeux éblouis, qu'ils permettent de respirer un air tonique chargé des arômes des orangers, des mandariniers détachant les facultés des morbidités spirituelles.

La source thermale d'Aïn-Garci est reliée à la plage de la station balnéaire d'Enfidaville par des routes, par des pistes, par des promenades qui courent, le long de la Méditerranée transparente, aux vagues qui déferlent mollement sur la grève dorée en s'ourlant d'écume argentée. Elles se prolongent vers le port de pêche d'Hergla, aux yoles bien parées pour faire des pêches miraculeuses. Sa mosquée domine la Méditerranée avec sa coupole bleutée.

La promenade des rochers et des falaises est recherchée. Une route la relie à celle de Tunis à Sousse.

La région de la source thermale d'Aïn-Garci est la contrée rêvée pour la chasse et pour l'équitation, surtout pour les sports pratiqués sur le sable fin, léger, propre ; la vaste baie d'Enfidaville aux féériques couchers du soleil sur le Zaghouan.

La source thermale d'Aïn-Garci se trouve au milieu de la terre élue, terre bénie d'Allah, du Domaine de l'Enfida, ancienne propriété du Bey, terre magique, évocatrice de la synthèse de doux paysages de la vie africaine dans un cadre européen, joyau de la Tunisie lumineuse, ensoleillée, parée de villas très propres, agrémentées de jardins verts brillants, de parterres de fleurs et d'amaryllis rutilantes.

Elle est entourée de jardins de France, couverts de toutes les promesses des arbres fruitiers.

Elle est parsemée de vestiges romains, de belles mosaïques. Elle exerce une séduction par son atmosphère lumineuse, par ses paysages aménagés à la française, par ses habitations installées et organisées à la française, par ses habitants restant jeunes, aux corps souples, par leur vitalité, par son climat marin, par ses sites chantés par les flots d'azur.

Autour de la source d'Aïn-Garci, reine thermale tunisienne, gravitent les sources d'eau sulfureuse d'Hammam-Zriba, situées sur la route du Domaine de l'Enfida à Zaghouan.

Elles présentent des propriétés identiques à celles de Korbous sur la côte du Soleil et à celles d'Hammam-Meskoutine en Algérie.

La source thermale d'Aphrodisium à la hauteur de la halte station d'Aïn-Hollouf, desservie par la route, a près d'elle les vestiges de l'arc de triomphe romain.

Elle est bonne, fraîche, limpide, radio-active, complétant bien la Source d'Aïn-Garci. Son exploitation peut être faite sans difficultés! Son débit permet d'obtenir un bon rendement. Les ressources thermales et touristiques d'Enfidaville méritent d'être mises

en valeur. Elles constituent un réseau thermal appelé à se développer susceptible de satisfaire les touristes séjournant en Tunisie.
